



Direction générale des Services techniques
Direction Voirie - Espaces Publics

Objet : **AVE JOSEPH IMBERT (SALIN) - Destination temporaire - Manifestation Concours équestre à Salin**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ARLES

VU

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative et aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 - le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2212.1 et suivants concernant les pouvoirs de Police du Maire,
 - l'Article R.610-5 du Code Pénal,
 - les Articles R110-2, R311-1, R.325-12 à R.325-46, R.411-25, R.417-1, R.417-10 à R.417-13, R.432-1, L.325-1 à L.325-13 du Code de la Route,
 - l'Arrêté Général de Circulation, n°17VET028, en date du 4 juillet 2017, réglementant la circulation et le stationnement sur la Ville d'Arles
-
- Considérant la requête de L'ÉCURIE SAINT LOUISIENNE, adressée par courrier en date du 09 octobre 2023 par laquelle elle sollicite l'autorisation d'organiser la manifestation le **Dimanche 22 Octobre 2023**
 - Considérant la nécessité pour le Maire d'assurer la sécurité, le bon ordre public, sur l'ensemble de la Commune.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit : excepté les véhicules organisateurs
· **RUE LOUIS PASTEUR entre la RUE DES ARÈNES et le BVD PIERRE TOURNAYRE**
le 22/10/2023 de 06:00:00 à 19:00:00

- Tous conducteurs de véhicules contrevenants seront poursuivis conformément aux lois en vigueur

ARTICLE 2 : Les panneaux relatifs au stationnement seront fournis et mis en place 48 H avant la date d'interdiction de stationner par les ateliers municipaux.

ARTICLE 3 : La circulation de tous véhicules sera interdite à l'avancement de la manifestation:

- **AVE JOSEPH IMBERT**
- **CHE DE CHAMONE**

- RTE DE SALIN DE GIRAUD RD36 entre CHE DE L'ÉGLISE DE BARCARIN - VC142 et l'Ave
JOSEPH IMBERT
- RUE DE LA VICTOIRE
- BVD DES ARÈNES entre le BVD DE LA GARE et la RUE DE LA VICTOIRE
- RUE LOUIS PASTEUR entre la RTE DE SALIN DE GIRAUD RD36 (en agglomération) et le BVD
PIERRE TOURNAYRE
le 22/10/2023 de 06:00:00 à 19:00:00

ARTICLE 4 : La circulation de tous véhicules sera interdite: excepté les véhicules organisateurs
- RUE LOUIS PASTEUR entre la RUE DES ARÈNES et le BVD PIERRE TOURNAYRE
le 22/10/2023 de 06:00:00 à 19:00:00

ARTICLE 5 : La déviation de tous véhicules s'effectuera :
- RUE DE LA VICTOIRE le 22/10/2023 de 06:00:00 à 19:00:00

ARTICLE 6 : Les panneaux nécessaires à la mise en place de la déviation seront fournis, mis en place et
maintenus en état par les ateliers municipaux.

ARTICLE 7 : La pré-signalisation, la signalisation de position et les mesures de protection de la manifestation
nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par
L'ÉCURIE ST LOUISIENNE
L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions
particulières.

ARTICLE 8 : En tout état de cause, la continuité du cheminement piétons protégé de la circulation d'une largeur
de 1,40 m minimum, devra être maintenue.

ARTICLE 9 : Le pétitionnaire évitera toute activité hors de l'emprise de la manifestation.

ARTICLE 10 : Le pétitionnaire prendra toutes dispositions nécessaires pour permettre aux riverains et à leurs
fournisseurs d'accéder aux habitations.

ARTICLE 11 : Le pétitionnaire demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui
pourraient survenir du fait de l'exécution de la manifestation ou être la conséquence d'un défaut ou d'une
insuffisance de signalisation ou de protection de la manifestation.

ARTICLE 12 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 13 : Mme la Directrice Générale des Services, M. le Commissaire de Police, M. le Chef de la Police
Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui n'entrera en vigueur
qu'après la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 14 : L'ampliation du présent arrêté sera notifiée à L'ÉCURIE ST LOUISIENNE, 28 rue Allende -
13230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.

Arles, le 21/10/2023
Le Maire d'Arles
Patrick de Carolis

P.O.